

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Cession de 10 lots de
stationnement sis 22 bis
rue Schnapper à la société
DOMNIS**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUETTE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 06

OBJET : CESSION DE 10 LOTS DE STATIONNEMENT SIS 22 BIS RUE SCHNAPPER A LA SOCIÉTÉ DOMNIS

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par décision du 8 septembre 2014, Monsieur le Maire a exercé au nom de la Ville, le droit de préemption sur 10 lots de stationnement compris dans la copropriété sise 22 Bis rue Schnapper, à Saint-Germain-en-Laye, appartenant à la SCI COLISEE RESIDENTIEL, au prix et conditions de la déclaration d'intention d'aliéner, soit 30 000 euros. Leur préemption a été exercée en vue de les rétrocéder à la société d'HLM DOMNIS dans le cadre de son projet de construction de logements sociaux au 30 rue Schnapper et rue de l'Étang.

En effet, ce bailleur social a obtenu le 24 avril 2013 un permis de construire pour réhabiliter 17 logements au sein du bâtiment existant et pour réaliser 46 logements sociaux et 4 ateliers d'activité artisanale d'une surface de 270 m². Conformément aux règles du plan local d'urbanisme en matière de stationnement, ce projet prévoyait la réalisation de 73 places de stationnements dont 23 en surface et 50 sur deux niveaux de sous-sol.

Lors des travaux de terrassement relatif au projet, il a été découvert que le plan relatif à la position de l'ovoïde canalisant le ru de Buzot était inexact. Cette découverte engendre la modification des nappes de stationnements et des accès au parking.

Afin d'assurer la faisabilité financière et réglementaire de cette opération permettant à la Ville de répondre aux objectifs de production de logements sociaux, il est envisagé de rétrocéder les 10 lots de stationnements à la société d'HLM DOMNIS, laquelle s'en porte acquéreur au prix de 30 000 €, augmenté des frais d'actes notariés relatifs à la mutation des biens entre la SCI COLISEE RESIDENTIEL et la Ville.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession des 10 lots de stationnements compris dans la copropriété sise 22 Bis rue Schnapper à la société d'HLM DOMNIS au prix de 30 000 €, correspondant au prix de la déclaration d'intention d'aliéner et conformément à l'avis de France Domaine en date du 24 octobre 2014, à la condition que les 10 places de stationnement bénéficient aux constructions réalisées par cette société, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'acquisition et à la cession des biens précités.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

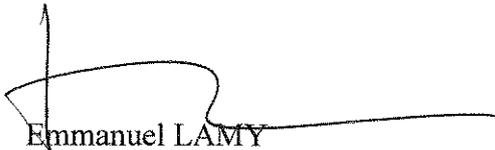
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession des 10 lots de stationnements compris dans la copropriété sise 22 Bis rue Schnapper à la société d'HLM DOMNIS au prix de 30 000 €, correspondant au prix de la déclaration d'intention d'aliéner et conformément à l'avis de France Domaine en date du 24 octobre 2014, à la condition que les 10 places de stationnement bénéficient aux constructions réalisées par cette société,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et documents relatifs à l'acquisition et à la cession des biens précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel LAMY', with a long horizontal stroke extending to the right.

Maire de Saint-Germain-en-Laye